

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 22-254

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Décision Municipale en date du 30 décembre 2021, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la demande d'arrêté formulée par MD PARK SERVICES en date du 2 août 2022 ;

Considérant que des travaux sur voirie doivent avoir lieu sur plusieurs rues communales à Bourg-la-Reine, du 3 août au 2 septembre 2022 ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation publique, il convient de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du chantier pendant la durée des travaux ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
MD PARK SERVICES 10 avenue du colonel Rol Tanguy – 93240 STAINS	EFFIA 7 rue de Penthièvre – 92330 SCEAUX
Descriptif des travaux :	Remplacement des horodateurs
Date(s) des travaux :	Du 3 août au 2 septembre 2022
Adresse des travaux :	sur plusieurs rues communales

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

Horaires sans restriction de 7h30 à 17h00 de nuit
Travaux sur chaussée sur trottoir proche de platanes*
Restriction circulation stationnement *à signaler dans le cadre de la lutte contre la chance coloré

Circulation des véhicules :

par demi chaussée basculement de circulation sur chaussée opposée
 circulation alternée par feux tricolores régulée manuellement par un homme trafic
 en chaussée rétrécie marquage provisoire mise en place de séparateurs

Interdite avec mise en place d'une déviation par les rues suivantes :

Vole(s) concernée(s) par la déviation:	Modification de circulation

Limitation de vitesse : à 30 km/h à 10 km/h

Stationnement : le stationnement est interdit et considéré comme gênant conformément aux articles R 417-10 à R417-12 du Code de la Route :

de façon permanente au fur et à mesure de l'avancement du chantier
 sur l'ensemble de la voie côté pair côté impair

Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'une demande d'enlèvement conformément à l'article R 325-1 et suivants du Code de la Route.

Modification de la signalisation tricolore lumineuse :

non oui par les services de : Mairie Département

Circulation des piétons :

maintenue sur trottoir basculée du côté opposé avec création d'un passage piéton provisoire
 sur chaussée avec ballassage mise en place de séparateurs type GBA

Article 3 : Règlement de voirie

Les bénéficiaires de cet arrêté doivent pour l'exécution des travaux se conformer aux dispositions du règlement de voirie de la Ville de Bourg-la-Reine approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020.

Le règlement de voirie communal est consultable sur le site de la ville en suivant le lien <http://www.bourg-la-reine.fr/Cadre-de-vie-developpement/Travaux-projets/Vos-travaux-demagements-et-demarches-liees/Reglement-de-voirie>

Article 4 : Droits de voirie

Le pétitionnaire acquittera les droits de voirie applicables à l'occupation du domaine public autorisée prévus par la décision municipale en vigueur (tarifs précisés sur le site de la Ville).

Article 5 : Signalisation

La signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par les entreprises citées à l'article 1er du présent arrêté 48 heures avant le début des travaux, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville.

Article 6 : Affichage

L'affichage de l'arrêté sera effectué par les soins des entreprises citées à l'article 1^{er} du présent arrêté, 8 jours calendaires avant le début des travaux, constat en sera fait par les Services Techniques.

Article 7: Infractions et sanctions

Toutes personnes réalisant des travaux ou ouvrages en contravention avec le règlement de voirie feront l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.

Les ouvrages réalisés en contravention avec le règlement seront repris. Le domaine public sera remis en l'état initial par la Ville de Bourg-la-Reine aux frais du contrevenant, indépendamment des recours et poursuites qui seront intentés par l'administration.

Les infractions à la police de la conservation du domaine public sont constatées et poursuivies dans les conditions prévues par l'article L.116-2 à L.116-7 du code de la voirie routière. Si l'exécutant porte atteinte à l'intégrité de la voie publique ou de ses dépendances ou a aggravé l'atteinte déjà portée, le Maire de la Ville de Bourg-la-Reine peut, en vertu de son pouvoir de police et si l'intérêt général l'exige, demander la suspension immédiate et temporaire des travaux.

Article 8 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

Article 9 : Exécution de l'arrêté

Monsieur le Commissaire de Police Divisionnaire d'Antony, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre INDIGO, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, Immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(s) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 2 août 2022

Pour ampliation,
Pour le Maire empêché



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.



Le Maire empêché,
Signé : Isabelle SPIERS

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le

8/08/2022

Ville de

N°	N° RUE	Adresses (N° et nom de rue précis) obligatoire	Zone Tarifaire			Finitions				Pose			Partie Déploiement			Observations	
			Zone Tarifaire ?	Zone Tarifaire ?	Zone Tarifaire ?	A froid (Noir)	A froid (Rouge)	Béton	Espace Vert	Pavé	lieu et place	Suppression	déplacement	création	Date Scellement		Date pose et Mise en service
1	111	Avenue du Général Leclerc	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
2	125	Avenue du Général Leclerc	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
3	120	Avenue du Général Leclerc	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
4	155	Avenue du Général Leclerc	Vert				x				x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
5	Angle Lisieux et général Leclerc	Avenue du Général Leclerc	Vert				x				x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
6	90	Boulevard Marechal Joffre	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
7	81	Boulevard Marechal Joffre	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
8	61	Boulevard Marechal Joffre	Rouge							x	x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
9	47	Boulevard Marechal Joffre	Rouge							x			x	dès que possible	dès livraison IEM		
10	Passage du Marché	Passage du Marché	Rouge				x				x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
11	24	Rue de Fontenay	Rouge					x			x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
12	3 bis	Rue de Fontenay	Rouge					x			x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
13	49	Avenue du Général Leclerc	Verte					x			x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
14	31	Avenue du Général Leclerc	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
15	36	Avenue du Général Leclerc	Verte					x			x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
16	1	Rue de la Bièvre	Rouge					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
17	65	Avenue du Général Leclerc	Rouge						x				x	dès que possible	dès livraison IEM		
18	91-93	Avenue du Général Leclerc	Rouge						x				x	dès que possible	dès livraison IEM		
19	5	Place Condorcet	Rouge					x			x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
20	4	Rue Henri IV	Rouge				x				x			dès livraison IEM	dès livraison IEM		
21	16	Boulevard Carnot	Rouge				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
22	30	Boulevard Carnot	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
23	Angle Ravon/Republique	Angle Ravon/Republique	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
24	25 (Rue en travaux, à déterminer)	Rue de la Bièvre	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
25	41	Avenue de la République	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
26	14 bis	Avenue Gallois	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
27	10	Rue le Bouvier	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
28	20 bis	Avenue Victor Hugo	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
29	16	Rue Demmier	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
30	15	Avenue du Lycée Lakanal	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
31	19	Rue André Theuriet	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
32	Face 20 bis	Rue du Colonel Candelot	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
33	Angle Rue Van Gennep et Rue Arnoux	Rue Van Gennep	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
34	28	Rue Yvonne	Verte					x					x	dès que possible	dès livraison IEM		
35	12	Rue Georges Lafenestre	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		
36	26	Rue Pierre Lotti	Verte				x						x	dès que possible	dès livraison IEM		

